

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Sauf dérogation ou clause contraire acceptée expressément et par écrit par notre société, toute commande ou vente comporte l'acceptation totale et sans réserve des présentes conditions de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant aux conditions générales d'achat de l'acheteur.

Le fait pour notre société de ne pas se réclamer des présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation au droit de se prévaloir de l'une quelconque des clauses desdites conditions.

II - PRISE DE COMMANDES

Les commandes sont adressées par tout moyen au vendeur. L'acheteur ne peut décider de la résolution ou de la modification des commandes parvenues au vendeur sans l'acceptation expresse de celui-ci.

III - PRIX

Les prix nets et hors taxes de nos marchandises sont fixés par le tarif édité par notre société en vigueur au jour de la commande. Nous nous réservons le droit de modifier ces prix à tout moment et en cas de fluctuation des conditions économiques.

IV - FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures sont envoyées sous format électronique à l'adresse mail professionnelle du client correspondant à son siège social ou à son établissement administratif, ou à une personne destinataire spécialement désignée par le client : la communication de cette adresse mail est faite par le client dès l'ouverture de son compte. Une modification de cette adresse peut être faite à tout moment par demande expresse du client auprès du service facturation de notre société : fr.customers.pro@revlon.com. Elle sera alors effective sous un délai de 30 jours à compter de la réception par nos services de la demande.

Si le client souhaite l'envoi de factures sous format non dématérialisé, il devra en faire une demande expresse auprès du service facturation de notre société et s'astreint dans ce cas à supporter les frais administratifs et d'acheminement correspondants qui seront comptabilisés à chaque émission.

Nos factures sont payables à Paris sans que ce lieu de paiement puisse être modifié, par les moyens de paiement suivants : Prélèvements ou virements.

Dans le cas d'un règlement par chèque, la facture sera majorée des frais de fonctionnement supportés par notre société du fait du moyen de paiement utilisé.

Sauf accord dérogatoire exprès, nos conditions de paiement sont à 30 jours fin de mois, sans escompte.

Tout retard de règlement fera l'objet d'une lettre de rappel, des frais de 7€ HT seront systématiquement appliqués sur la deuxième lettre de rappel.

En cas de non-paiement, même partiel, d'une facture arrivée à échéance, l'acheteur sera tenu de payer au vendeur, des pénalités de retard qui seront immédiatement exigibles, dès le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture et ce, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Le montant desdites pénalités de retard sera calculé par application, aux sommes dues, égales à des agios de 1,5 % par mois ou par fraction de mois, plus les frais d'affranchissement et d'AR. Ces pénalités seront exigées sur les montants dépassant cette échéance et s'ajouteront aux frais bancaires éventuels. Il n'y aura aucun préjudice pour la société Beautyge France SAS qui pourra imposer au client le paiement d'avance de toutes les commandes ultérieures.

Le non-paiement d'une seule échéance ou d'une seule facture entraîne de plein droit et immédiatement l'exigibilité, sans mise en demeure, de la totalité de toutes les créances de notre société même non encore échues et nous autorise à annuler les commandes en cours.

V - LIVRAISONS - RECLAMATIONS - REPRISES

Les marchandises sont livrables aux dates et lieux convenus avec l'acheteur.

Les dépassements éventuels des délais de livraison ne peuvent être cause de la résolution des commandes en cours, de retenue

de paiements ou de refus de prise en charge des marchandises à la livraison et n'ouvrent pas droit à l'obtention de dommages et intérêts.

Nos expéditions sont faites franco de port et d'emballage pour toute commande d'un montant minimum de 270,00 Euros H.T.

En cas de vente franco, le vendeur est réputé avoir rempli son obligation de livraison lorsque les produits sont mis à la disposition du transporteur, dans les locaux du vendeur, à l'adresse suivante : Beautyge Logistics Services - FM LOGISTIC - rue Charles Marie Ravel, 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré.

En cas de vente départ, le vendeur est réputé avoir rempli son obligation de livraison lorsque les produits sont mis à la disposition du client dans les locaux du vendeur à l'adresse sus-indiquée.

Nos marchandises, même vendues franco de port, voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport utilisé.

Nos clients ne doivent accepter les colis qui leur sont destinés qu'après s'être assurés en présence du livreur que les colis ne portent aucune trace de souffrance, de bris, d'effraction ni de coulage, et que leur poids correspond exactement à celui mentionné sur le bon de livraison.

Il incombe à l'acheteur d'exercer éventuellement les recours contre le transporteur conformément aux dispositions des articles L 133-3 et 133-4 du code de commerce, par lettre recommandée expédiée au transporteur livreur, dans les quarante-huit heures suivant la livraison.

L'acheteur doit vérifier à la réception de la marchandise la conformité de la livraison par rapport à la commande. Passé un délai de quinze jours aucune réclamation ne pourra être admise auprès du vendeur.

Aucune reprise ou échange de marchandises non justifié, ne pourra être exigé par l'acheteur. La reprise ne pourra avoir lieu sans notre accord préalable par écrit. Les retours acceptés après que nous ayons déterminé nous-mêmes la valeur de la marchandise, devront être effectués aux frais et risques de l'expéditeur.

VI - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Toutes les ventes de nos matériels et produits sont assorties d'une clause de réserve de propriété à notre profit dans les conditions fixées par l'article L 621-22 du code de commerce.

En conséquence, le transfert de la propriété des produits et matériels que nous livrons est suspendu au paiement intégral du prix des factures afférentes aux dits produits et matériels.

Toutefois, le transfert des risques (vol, incendie, etc.) afférents aux marchandises est à la charge de l'acheteur dès qu'elles lui sont livrées. Il lui appartient donc de prendre les assurances nécessaires pour couvrir ces risques.

Nous disposons de plein droit de la possibilité de revendiquer la possession de nos marchandises, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une procédure particulière, même en cas de jugement déclaratif de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, dès lors que nous n'avons pas reçu le paiement complet des marchandises.

Ne constitue pas un tel paiement, la remise de traites, ou tout autre titre créant une obligation de payer.

La revendication formulée par nous, entraînera de plein droit la résolution du contrat de vente.

VII - LOI APPLICABLE / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

Toute contestation née de l'application des présentes conditions générales de vente est de la compétence des Tribunaux de Commerce et organismes judiciaires de Paris quel que soit le lieu de livraison.

Si, en raison d'une disposition légale d'ordre public ou pour toute autre raison, une ou plusieurs clauses de nos conditions générales de vente ci-dessus cessaient d'être applicables, notre client ne pourra jamais s'en prévaloir pour cesser d'appliquer les autres clauses.

La ou les clauses ainsi inapplicables reprendront de plein droit toute leur valeur dès qu'aura cessé la cause de leur interdiction.